

PAQUETS DE CIGARETTES NEUTRES EN BELGIQUE ?

Un dangereux précédent



Les paquets de cigarettes neutres interdisent l'affichage de marques, de logos, de couleurs et d'éléments graphiques sur les emballages de tabac. Seul est encore autorisé le nom de la marque, dans une police et une taille prédéterminées. Cette mesure a d'importantes conséquences économiques et crée un dangereux précédent.

RÈGLEMENTATION TABAC : UN MODÈLE POUR D'AUTRES SECTEURS

TABAC



ALCOOL

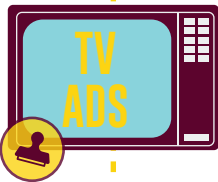


ALIMENTATION



PUBLICITÉ 

1990



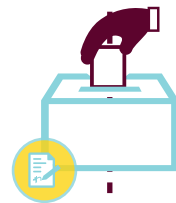
Initiatives d'autoréglementation

2005



Slogan obligatoire :
« Notre savoir-faire se déguste avec sagesse »

2014



Projet de loi relatif à l'instauration d'un avertissement de santé dans les messages publicitaires pour les boissons sucrées et les aliments préparés

1999



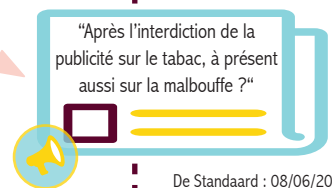
Interdiction totale de la publicité sur le tabac

2013



Interdiction de publicité sur les médias sociaux

2015



"Après l'interdiction de la publicité sur le tabac, à présent aussi sur la malbouffe ?"

De Standaard : 08/06/2015



ÉTIQUETAGE

1992



Avertissements de santé obligatoires

2000



Mention obligatoire du degré d'alcool

2011



Mention obligatoire de la valeur nutritionnelle

2007



Photos choc sur le paquet

2015



Projet de loi (UE) relatif à la mention obligatoire de la valeur calorique de la bière et du vin

2014



Projet de loi relatif à la mention obligatoire d'un avertissement de santé sur les boissons contenant de la caféine

VENTE

2004



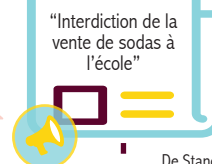
Interdiction de vente aux -16 ans

2009



Interdiction de vente aux -16 ans (bière) et aux -18 ans (alcools forts)

2015



De Standaard : 21/08/2015

EMBALLAGE

2018 ?



2020 ?



2025 ?

